REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DIVISION DE LA LEGISLATION, DU CONTENTIEUX ET DES RELATIONS FISCALES INTERNATIONALES

CELLULE DE LA LEGISLATION FISCALE

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTORATE GENERAL OF TAXATION

CIRCULAIRE N° 00000005 /MINFI/DGI/LC/L DU 31 Décembre 2011 Précisant les modalités d'application des dispositions fiscales de la loi n°2010/015 du 21 décembre 2010 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

 \boldsymbol{A}

- Monsieur le Chef de l'Inspection Nationale des Services ;
- Madame et Messieurs les Chefs de Division;
- Madame et Messieurs les Chefs de Centres Régionaux des Impôts ;
- Mesdames et Messieurs les Sous-directeurs et assimilés ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Service et assimilés.

Les dispositions fiscales contenues dans la loi de finances pour l'exercice 2011 répondent à une triple exigence :

- l'élargissement de l'assiette fiscale et la sécurisation des recettes ;
- la rationalisation des régimes fiscaux incitatifs ;
- la simplification des procédures et l'amélioration du climat des affaires.

La présente circulaire qui précise les modalités d'application des dispositions fiscales nouvelles, donne des orientations et prescriptions utiles à leur mise en œuvre. Elle s'articule autour des thématiques précises telles que l'Impôt sur les Sociétés, l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les droits d'accises, la fiscalité de l'investissement, les taxes et droits spécifiques et les procédures fiscales.